

GREMION, Pierre et HASSNER, Pierre. *Vents d'Est. Vers l'Europe des États de droit?*. Paris, Presses Universitaires de France, 1990, 144 p.

Paul Pilisi

Volume 22, numéro 4, 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702944ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702944ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Pilisi, P. (1991). Compte rendu de [GREMION, Pierre et HASSNER, Pierre. *Vents d'Est. Vers l'Europe des États de droit?*. Paris, Presses Universitaires de France, 1990, 144 p.] *Études internationales*, 22(4), 878–881.
<https://doi.org/10.7202/702944ar>

mes obstacles administratifs, quand ce n'est pas à des résistances qui fissent le sabotage.

— Ou des crédits consentis par la nouvelle BERD et les diverses conventions inter-étatiques; mais comment s'assurer que toutes les sommes versées iront effectivement là où elles pourraient être utiles et non pas vers des secteurs privilégiés de la *Nomenklatura* (ancienne et nouvelle)?

En conclusion, le livre de M. Fitoussi et associés est intéressant car il marque une étape des conséquences d'événements qui, depuis 1989, ont changé et l'Europe de l'Est, et les conditions des relations internationales.

Le naufrage du socialisme/communisme est maintenant un fait accompli; mais si l'on a pu repérer ce «Titanic» il serait vain et dangereux de vouloir le renflouer.

Maurice PONCELET

Faculté d'Administration
Université d'Ottawa

GREMION, Pierre et HASSNER, Pierre. *Vents d'Est. Vers l'Europe des États de droit ?*. Paris, Presses Universitaires de France, 1990, 144 p.

L'ouvrage publié sous la direction de P. Gremion et P. Hassner, propose au lecteur les communications sélectionnées d'un colloque organisé le 5 juin 1989 à Paris. L'ennemi principal de cet ouvrage n'est ni l'indifférence mais singulièrement le temps. Le temps de l'histoire s'est accéléré de façon fulgurante en Europe de l'Est et les «vents», depuis la tenue de ce col-

loque, ont emporté l'actualité de la plupart des objets des communications. Certes, la situation en mai-juin de 1989 en Europe de l'Est était comparable aux premières secousses d'un tremblement de terre. Mais le «Big one» vient seulement après, avec le résultat des élections polonaises, le sabordement du Parti socialiste ouvrier hongrois (Parti communiste), la révolution de «velours» de Tchécoslovaquie, la chute du mur de Berlin, la révolution de Roumanie... et au moment de la parution de l'ouvrage, la RDA n'existe plus... Le tremblement de terre à l'échelle de Mercalli ou de Richter avait fait ses ravages, mais l'ouvrage s'est concentré sur les signes avant-coureurs de celui-ci. Ce «fatalisme» du temps a déjà classé plus d'un ouvrage, malgré que les organisateurs des colloques ou des éditeurs soient considérés comme les experts des pays en question.

Le recenseur se permet de réitérer les observations suivantes: la science politique étudie ce qui est et non ce qui devrait être. Plusieurs auteurs historiens transformés en politologues scrutent l'avenir en se lançant dans les hypothèses théoriques démenties par les faits. Précisons que l'objet de la science historique est d'établir, à la lumière des témoignages et de la critique historique, les faits. Que penser des affirmations comme celles-ci: «... les tensions sociales montent et l'élite du parti, contrôlant complètement la machinerie du pouvoir...» (p. 81) ou «Le rôle dirigeant du PCT demeure dans la nouvelle constitution une évidence qui ne saurait être mise en doute, ni par tant, discutée» (p. 93). Il suffit de confronter ces affirmations *ex cathedra*

avec la réalité existante en Hongrie et en Tchécoslovaquie.

P. Gremion et P. Hassner insistent dans l'introduction qu'il s'agit d'un colloque «exploratoire» sur le sujet en titre. La première phrase de l'article de T. Lepkowski, intitulé «Transitions vers l'État de droit: le cas polonais» commence comme suit: «Les organisateurs de notre colloque me semblent très anti-polonais. Ils ont en effet fixé la date du débat d'une façon autocratique – pour le 5 juin, soit le lendemain des élections parlementaires en Pologne» (p. 29). L'orateur se sent obligé de «pratiquer l'histoire du futur» et de traiter des problèmes historiques, ceux du passé et du passé présent ou du «présent devenant passé» (*idem*). Le texte de la communication est signé le 5 juin. Le lecteur constate: L'évocation des généralités connues concernant l'État et la société de type soviétique; l'absence d'une méthode ou de théorie quelconque, et trois références sans valeur documentaire.

Il convient de souligner avec insistance que l'article de A. Vaksberg sur l'État, l'individu et le droit suit la méthode descriptive sans toucher une question fondamentale: la hiérarchie des normes juridiques dans un État de droit. L'Article signé le 5 juin est suivi par une réflexion intitulée trois mois après où on peut lire les constatations suivantes: «Les contradictions dialectiques des processus sociaux, qui se sont reflétés de façon si manifeste dans une pratique législative contradictoire, seront à l'origine de nouvelles situations 'de conflits' engendrées non par le passé, mais bien par le présent» (p. 57). L'article de O. Roumiantsev, «Réflexions sur la mo-

dernisation autoritaire» en URSS divise en 8 (huit) catégories la société soviétique. Ces catégories sociales, notamment les «populistes» (*narodniki*) compensent leur faible conscience politique par la surenchère émotionnelle dont ils imprègnent chaque action de masse» (p. 63). L'article pullule de considérations et propositions normatives. Le sous-titre de cet article pourrait être le suivant: comment je propose de résoudre les problèmes de la Russie. Il ne s'agit pas de l'URSS mais bel et bien de la Russie. «N'oublions pas que la Russie est le pays de la pensée irrationnelle où les critères de la rationalité économique, de l'égalité sociale et de la démocratie n'ont pas cours» (p. 64). N. Berdiaev a démontré dans «Le sens et l'origine du communisme russe» l'absence du cartésianisme dans la civilisation russe.

D'après O. Roumiantsev, le socialisme n'est pas perdu. «Le nouveau sens du socialisme démocratique doit se fonder sur l'humanisme comme idéologie politique et comme psychologie sociale, un humanisme dirigé tout entier vers la libération de l'individu du totalitarisme» (p. 65). Pour atteindre ce «socialisme démocratique», (prospérité, égalité, fraternité etc.). La clé est donnée par l'auteur: «À notre avis, pour atteindre la prospérité et la possibilité pour chacun d'y participer, il faut d'abord garantir la liberté des choix. Or, cette liberté de choix suppose un niveau de culture et de conscience politique élevé chez les citoyens. En Russie, ce point est tout à fait crucial» (p. 65). Question: dans les pays baltes il s'agit de la liberté de choix ou l'absence d'un niveau de culture et de conscience politique «élevé» chez les citoyens? Le pluriel royal,

utilisé dans la langue de bois des pays de l'Est, n'est pas absent. L'auteur se considère comme social-démocrate dont Zinoviev avait prononcé cette phrase historique après le coup d'État bolchevique: «Quand les bolcheviks sont au pouvoir, leur place est à la prison». Le lecteur même non averti, qui regarde sur son écran de télévision des magasins d'alimentation vides de Moscou, resterait perplexe devant des affirmations comme celle-ci: «Nous défendons les notions de collectivisme et de socialisme dans leur sens premier. Ainsi, le marxisme-léninisme garde sa place dans le bagage idéologique de la social-démocratie» (p. 66). L'auteur ignore sans doute que le Parti Social Démocrate de la RFA avait effacé toute référence au marxisme-léninisme lors de sa conférence à Bad-Godesberg en 1959 suivi par le Parti travailliste britannique quelques années plus tard.

«Sur la voie d'un État constitutionnel?» tel est le titre de l'essai de L. Bruszt concernant la Hongrie. L'article sans référence aucune relate des événements que tous les observateurs connaissaient à l'époque. En général, aucune contribution n'a mentionné la constatation suivante. Dans les pays de l'Est, il n'existait aucune différence entre la constitution, les lois ordinaires et les arrêtés. Les constitutions déclamatoires de quelques pages évoquaient le soi-disant droit des citoyens, mais il n'existait aucune hiérarchie juridique entre la constitution (émanant du pouvoir constituant), les lois (œuvres du pouvoir législatif) et les arrêtés (œuvres du pouvoir exécutif). La police secrète emprisonnait des citoyens par dizaines, centaines de milliers pour «sabo-

tage», ou comme «ennemi du peuple» etc., par analogie. Le contrôle de la constitutionnalité juridique des lois ayant été inexistant, il est inutile de parler des actes «contre la loi». L'auteur affirme que «c'est en 1950 que le droit d'association était le plus libéral?» (p. 73). Pierre Hassner, s'il avait lu cette phrase, aurait dû sans doute l'effacer puisque telle affirmation, en pleine période stalinienne, en ce qui concerne la Hongrie, n'est pas seulement gratuite, mais néglige toute réalité objective. L'auteur d'origine hongroise aurait pu consulter les statistiques officielles de la Hongrie et confronter ses affirmations gratuites avec les faits. Il existait en Hongrie en 1937, quelque 16 747 associations (cf. Sandor Dobrovits, «Magyarország egyesületeinek statisztikája» (statistiques des associations de Hongrie), in *Statisztikai Szemle* (Revue Statistique), no. 1, 1935 et du même auteur, «Társadalmi Szervezetek» (Organisations sociales), in *Statisztikai Közlemények*, (Bulletin statistique), no. 1, 1938. Après le coup de Prague, toutes les associations de la société civile ont été supprimées et le Parti communiste a avalé la société civile avec toutes ses associations. Que penser des réflexions comme celles-ci qui ont sans doute évité l'attention des rédacteurs «... il ne serait jamais venu à l'esprit des citoyens de se réclamer de leurs droits constitutionnels» (p. 73). Il existe toute une littérature documentaire, des témoignages publiés et accessibles pour tout le monde où on peut apprendre les méthodes d'incarcération de centaines de milliers de personnes par mesures administratives et judiciaires sans tenir compte des «droits constitutionnels». Si un tel article était lu dans ce pays par les

citoyens, personne, parmi les organisateurs de ce colloque, ne serait épargné! Que penser en 1991 du pronostic suivant: «... les tensions sociales montent et l'élite du parti, contrôlant complètement la machinerie du pouvoir ...» (p. 81). Le parti (PSOH) n'a obtenu aucun siège au parlement lors des élections de 1990!

L'étude de B. Farago sur les «Réformes politiques et possibilités de transition vers l'État de droit», quoique bien articulé et documenté, s'interroge sur le «type d'État de droit visé par les dirigeants est-européens». L'auteur arrive à la conclusion – peut-être logique en mai-juin 1989 – suivante: «Le type d'État de droit visé n'est donc pas celui de la «démocratie occidentale: la spécificité du système est clairement indiquée par les expressions «État socialiste de droit» ou «pluralisme socialiste» (p. 103). Évidemment il s'agit d'une notion d'un État de droit tel qu'envisagé par les dirigeants communistes au pouvoir en Europe de l'Est. Les auteurs ont essayé de déduire les conséquences possibles d'après la logique.

«Au terme de ce volume – remarque P. Hassner – nous serions tentés de recourir à la même défense devant les lecteurs troublés par l'hétérogénéité des textes que nous leur avons présentés» (p. 115). Les éléments de réponses à la question «Vers une légitimité européenne?», sous la plume de P. Hassner, gravitent depuis Platon à travers la théorie de l'État de droit de Kant jusqu'aux idées d'un Jean Monnet, autour de la régularité des rapports entre États.

La valeur documentaire de l'ouvrage est plus que dérisoire. La plupart des articles sont de nature des-

criptive et les hypothèses multiples représentent souvent des spéculations sur les possibilités de l'avenir démenties par les faits.

Paul PILISI

*Département des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi, Canada*

HELLER, Agnes and FEHER, Ferenc. *From Yalta to Glasnost: The Dismantling of Stalin's Empire*. Oxford, Basil Blackwell, 1991, 296 p.

Le livre d'Agnes Heller et Ferenc Feher, série d'essais écrits de 1979 à 1989, vise à faire le portrait d'un processus qui a marqué notre temps *i.e.* la longue révolution de l'Europe de l'Est contre Yalta. La 1^{ère} partie offre une explication de ce qu'a vraiment été Yalta. Après une revue d'interprétations dégagées au fil des ans, les auteurs suggèrent que Yalta soit lu comme une tentative collective de gouvernement mondial: cet exercice d'universalisme, ayant pour ancêtres modernes la Sainte Alliance et Versailles, aurait reposé sur une double considération, *i.e.* la rupture de l'ordre mondial et le fait qu'aucune puissance n'était apte ou désireuse d'imposer au monde son ordre propre. Cette lecture renverrait dos à dos la «pensée hypothétique» et l'idée que Yalta ne fut qu'une conspiration.

Pour Heller et Feher, Yalta était voué au fiasco en raison de l'incompatibilité des conceptions politiques des États-Unis et de l'URSS. L'après-guerre serait donc l'histoire des révolutions contre le «système de Yalta». Premier assaut contre ce système, la révolu-